

Une manifestation à l'initiative d'une Association locale, improvisée en une semaine en raison d'impératifs particuliers, soutenue par la FFAM, a réuni une centaine de personnes sur le pont de Mazerolles (86) le 13 Oct. 2013.

version PDF:



les manifestants rive droite rejoignent ceux de la rive gauche sur le pont



Annie Bouchard, Philippe Benoist et Michel Pichot représentaient la FFAM

La démocratie

Des écologistes, des riverains, des juristes, des habitants, la fédération des Pêcheurs représentée par son vice-Président Jacques Vergier, la Présidente Annie Bouchard, des élus locaux : Thierry Mesmin Conseiller Général, Pdt de la Communauté de Communes du Lussacois...

Les quelques jours précédents, une pétition a rapidement recueilli 750 signatures. Puis 1495 un peu après. Un large engouement local à comparer avec la démocratie officielle qui prétend asseoir toute la politique de l'eau : 2800 réponses au questionnaire de l'agence de l'eau Seine-Normandie sur 18 millions d'habitants. A peine mieux dans le bassin Loire-Bretagne. Des camouflets cuisants.



le journaliste France Bleue, Jean Luc Herpin -organisateur- et Annie Bouchard

FR3 était présente et la presse (la Nouvelle République) s'était fait l'écho de ces préoccupations dans les jours précédents.

Une base légale branlante

L' Administration a curieusement signé un arrêté préfectoral de mise en demeure le 5 Oct 2011 pour que le seuil soit "équipé". Il s'agit d'une erreur manifeste d'appréciation. Elle met maintenant la pression pour faire araser ce seuil alors que dans son état actuel, il est parfaitement conforme aux exigences de la continuité écologique : une large brèche de ~10m assure la libre circulation des espèces piscicoles et cinq pertuis grands ouverts et une large vanne ouvrière permettent le transit sédimentaire.



Un seuil "transparent" au titre de la continuité écologique

Nonobstant l'ouvrage, la FD des pêcheurs assure qu'il n'y a pas de sédiments dans la Vienne sur ce tronçon. L'ouvrage est donc légalement "transparent".

La DDT a sciemment occulté cette analyse et enjoint la Commune de Mazerolles à acquérir le seuil... pour l'araser. Une déclinaison locale d'un scénario national absurde et coûteux, sans bénéfice réel pour l'environnement.

Examen technique

Or, l'équipement du seuil serait à Mazerolles un cas d'école. Non seulement une passe à poissons pourrait occuper la brèche mais si le seuil était réparé "à l'identique" un bras de contournement pourrait être créé rive droite dans une grande prairie communale. Ces opportunités techniques n'existent pas toujours. C'est le fiasco pédagogique de la continuité écologique.

L'acharnement dogmatique de l'Administration viendra-t-il à bout de cet ouvrage patrimonial qu'aucune loi n'oblige à détruire?

[Tweet](#)